Vingt-neuvième année, N° 207. Le numéro : 10 centimes Mardi 6 septembre 1932.

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
Suisse . . . . . 10 » »
Etranger . . . . . 14 » »
Réclames . . . . . 20 » »
Mortuaires . . . . . 16 » »
Annonces reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8 Compte de chèques post. IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—

Compte de chèques postaux IIc 274

ETRANGER	Un an	6 mois	3 mois
Chaque num.			
Par 2 num.	20.—	10.50	5.75

Avec Bulletin officiel, tarif spécial

Les provocations

L'opinion publique ne peut plus se tromper sur les motifs qui ont dicté et qui dictent les campagnes furibondes de la *Feuille d'Avis :* on veut avoir la peau de M. Troillet.

Mais comme il est visible que la grande masse des citoyens refusent d'entrer dans cet atelier de mégisserie dont les portes ont été ouvertes, avec invitation d'y entrer, au parti radical lui-même, les injures et les provocations redoublent avec une nervosité qui finit par devenir amusante.

Nous ne perdrons ni le nord ni le midi devant ce tintamarre de gros mots, de défis, de mises au pied du mur d'où nous sommes toujours revenu.

Il est acquis aujourd'hui que la *Feuille d'Avis* n'entreprend une campagne que pour provoquer des polémiques dont les résultats civiques lui importent peu ou des réponses et des communiqués qu'elle a mendiés plus d'une fois.

Nous ne sommes pas des adversaires de principe de ces réponses et de ces communiqués qui, officiellement ou officieusement remettent les choses au point, mais à la condition qu'on ne les tourne pas en ridicule.

C'est une manière comme une autre, et souvent meilleure qu'une autre, de redresser l'opinion.

Mais quand des magistrats se sont mis à causer avec la *Feuille d'Avis,* ils en ont été régulièrement les dupes. Loin de clore les polémiques ou de les aiguiller sur la bonne voie, pour employer l'expression usuelle des gares, ce dialogue leur était une patée. C'est, du reste, ce que notre confrère recherchait.

Sur le flanc de l'armée conservatrice, M. André Marcel ne cesse de prodiguer aux chefs et aux faits les propos les plus déplaisants et même offensants, mais il ne pousse jamais ses pointes hardies dans le camp radical, ses amis de la vieille garde caressant toujours l'espoir d'y trouver des alliés occasionnels, ce en quoi ils pourraient bien se tromper, nos adversaires s'étant tracé une ligne de conduite toute personnelle de laquelle ils ne se départiront pas.

Vendredi soir, la feuille en question contenait deux longs articles qu'elle rendait aussi désagréables que possible pour le parti conservateur.

Dans le premier, elle faisait de l'ironie sur une idée qui avait eu les honneurs du Grand Conseil et que nous avions reprise pour ne pas la laisser moisir dans les cartons : la retraîte des membres du Conseil d'Etat et des membres du Tribunal cantonal et des Tribunaux d'arrondissement.

Or, s'il est permis à tout citoyen d'être favorable ou défavorable à un projet, qui ne ferait que réparer une injustice, il n'est certainement pas élégant d'essayer son esprit sur des situations fâcheuses où il y a de la misère humaine. Nous en avons eu un douloureux écho à la session parlementaire de mai.

Dans le second article. M. André Marcel veut absolument donner le change et nous persuader que l'union dans le parti conservateur n'a pas de meilleur défenseur ni soutien que lui.

C'est d'un comique achevé après les équipées répétées contre MM. Troillet, de Cocatrix, Pétrig et tant d'autres chefs conservateurs méritants dans les communes, sans évoquer l'ombre tragique d'un mort.

Et, croyant susciter de nouveaux incidents, il amène dans sa galerie des noms d'hommes politiques, dont la plupart ont disparu de ce monde, pour nous demander naïvement si nous les rangeons au nombre des rétrogrades.

C'est tout simplement un mouvement de retraite déguisé.

M. Marcel les connait aussi bien que nous les réactionnaires impénitents, puisqu'un jour, dans un accès de sincérité, il les a désignés en les mettant précisément en opposition à M. Troillet.

Nous pourrions, au besoin, rappeler cet article, ne serait-ce que pour ne pas être en reste de bonne manière, la *Feuille d'Avis* s'étant payé une sueur de sang et d'eau pour reproduire certains passages d'un des nôtres.

Quant au courage dont notre confrère cherche à se faire une vitrine, il atteste seulement des différences marquées dans l'attaque selon que le fait, vrai ou supposé, vise un adversaire ou un ami.

Ch. Saint-Maurice.

Une question juridique épineuse controversée

Une demande de dommages-intérêts peut-elle être introduite au for de la poursuite, avec l'action en libération de dette ?

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral.)

Lausanne, 3 septembre.

Une famille de Genève avait acheté d'une maison de la Suisse allemande, moyennant payement par acomptes mensuels, un décrottoir électrique. Peu de temps après, alors que la maîtresse de maison utilisait l'appareil pour entretenir un parquet, une explosion se produisit qui faillit lui coûter la vie. La malheureuse fut immédiatement entourée de flammes. Couverte de brûlures sur tout le corps, elle fut transportée à l'hôpital et dut subir un long et douloureux traitement qui, vu la gravité des blessures, ne put donner qu'un résultat partiel. L'accident, affirme la famille de la victime, a porté une grave atteinte à l'intégrité physique de Mme X., qui conservera vraisemblablement toute sa vie plusieurs infirmités.

Estimant que l'explosion avait été provoquée uniquement par une défectuosité de l'appareil vendu, M. X. refusa de payer les mensualités subséquentes. Le fournisseur le poursuivit à Genève pour le montant dû et obtint la main levée provisoire à l'opposition faite au commandement de payer.

Sur ce, M. X. intenta devant le juge genevois une action en libération de dette contre le fournisseur, auquel il réclamait d'autre part une somme de 10.000 francs pour dommages et intérêts. Les articles 41 et suivants obligent en effet celui qui a causé d'une manière illicite un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, à le réparer.

Cité par le juge genevois, qui s'estimait compétent pour statuer et sur l'action en libération de dette et sur la demande d'indemnité qui y était jointe, le fournisseur ne comparut pas. Un jugement fut rendu par défaut, libérant l'acheteur de toute dette et, d'autre part, condamnant le fournisseur à lui payer avec intérêt la somme de 10.000 francs, sous toutes réserves d'amplification.

Le créancier recourut au Tribunal fédéral contre la seconde partie de cette sentence (condamnation à des dommages-intérêts), l'article 59 de la Constitution fédérale prescrivant que « pour des réclamations personnelles, le débiteur solvable ayant domicile en Suisse doit être recherché devant le juge de son domicile ». Si le juge genevois était compétent pour statuer sur l'action en libération de dette qui doit être ouverte au for de la poursuie, il ne l'était pas en ce qui concernait la demande d'indemnité, pour laquelle les recourants devaient être poursuivis en justice à leur domicile.

Le Tribunal fédéral a donné raison au fournisseur et annulé le jugement genevois en tant qu'il condamnait ce dernier à payer à M. X. 10.000 francs de dommages-intérêts. Nous résumerons aussi clairement que possible l'essentiel de la thèse soutenue par la Section de droit public, à l'encontre de l'opinion du Tribunal de Genève et à la suite d'un certain nombre d'auteurs. Pour le détail de cette argumentation d'ordre un peu spécial, nous renvoyons les intéressés à l'arrêt, qui sera vraisemblablement publié plus tard dans le Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral.

Le demandeur, M. X., avait formé deux réclamations personnelles : une action en libération de dette et une demande de dommages-intérêts. En vertu de l'article 83 de la loi sur la poursuite (LP), la première relevait bien du tribunal genevois, du moment que la poursuite avait été introduite à Genève : il était donc compétent pour libérer M. X. de toute dette. En revanche, la réclamation portant sur le payement de dommages-intérêts ne pouvait être formulée que devant le juge du domicile des défendeurs, aucun texte légal ne soustrayant les actions de cette nature à la juridiction garantie par l'art. 59 C. F. et la jurisprudence n'ayant posé aucun principe contraire.

Une demande reconventionnelle (demande formée par un défendeur devant le tribunal où il est assigné et tendant à anéantir ou restreindre l'effet de l'action intentée contre lui) peut, malgré l'art. 59 C. F., être intentée au for de la demande principale si les deux demandes sont connexes, c'est-à dire si elles ont une base commune. En l'occurence, les deux actions ont pour base commune l'explosion de l'appareil vendu, mais elles ne s'opposent pas l'une à l'autre, comme c'est nécessairement le cas de la demande principale et de la demande reconventionnelle. La demande principale est ici l'action en libération de dette, dans laquelle seule la partie adverse — les défendeurs à cette action — aurait pu formuler des conclusions reconventionnelles.

Actuellement, les auteurs ne voient pas une action reconventionnelle, mais une action additionnelle, dans les conclusions que joint un débiteur à sa demande de libération de dette. Les juristes diffèrent, il est vrai, d'opinion, quant au for de l'action additionnelle.

Diverses procédures cantonales, s'occupant des actions connexes, instituent un **forum connexitatis ;** elles ne font, par là, qu'autoriser le juge compétent pour connaître de l'objet principal du litige à statuer aussi en ce qui concerne l'accessoire. Mais une demande de 10.000 francs de dommages-intérêts ne saurait être considérée comme l'accessoire d'une action en libération de dette portant, comme en l'espèce, sur une créance de 100 et quelques francs. Dans la jurisprudence du Tribunal fédéral également, le **forum connexitatis** n'a toujours été admis que dans cette mesure restreinte.

* * *

Il est intéressant de rappeler ici deux jugements cantonaux se rapportant à des cas analogues à la présente espèce.

Le Tribunal cantonal zurichois a déclaré contraire à l'art. 59 C. F. l'introduction d'une action personnelle additionnelle au for de la poursuite par le demandeur à l'action en libération de dette contre un défendeur domicilié dans un autre canton, que cette demande additionnelle fût ou non connexe.

D'autre part, d'après un jugement de la Cour de Justice de Genève (Semaine judiciaire 1929, p. 575, 576), le demandeur à l'action en libération de dette dirigée contre un étranger qui avait obtenu la main levée à Genève ne peut présenter des conclusions sur lesquelles les Tribunaux genevois n'auraient pu statuer si elles avaient fait l'objet d'une action indépendante.

Dans le cas de M. X., une action isolée en dommages-intérêts n'aurait pu être intentée à Genève contre les recourants, domiciliés dans un autre canton.

Les considérations qui précèdent ont amené le Tribunal fédéral à admettre le recours et à déclarer que le juge genevois aurait dû se déclarer incompétent pour statuer sur la demande de 10.000 francs de dommages-intérêts, qui doit être adressée au juge du domicile de la maison qui a fourni le malencontreux décrottoir.

W. O.

LA MORT DU PAPE ROUGE

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 3 septembre.

Il n'y a qu'un Pape, car il n'est pas de monarchie plus absolue que celle qui est incarnée dans le Chef suprême de l'Eglise. Cependant il arrive parfois que pour évoquer l'étendue de la puissance du Cardinal Préfet de la Congrégation de la Propagande, chef, par délégation du Souverain Pontife, de toutes les missions catholiques, on appelle ce cardinal le Pape rouge et de même, pour affirmer l'influence de l'autorité du général de la Compagnie de Jésus, on a aussi appelé ce chef des Jésuites, le Pape noir, le vrai Pape étant, lui, le Pape blanc.

Et vraiment, en dehors de l'autorité du Pape, il n'en est pas qui s'étende à autant de pays que celle du Préfet de la Propagande. Charles-Quint se flattait de pouvoir dire que le soleil ne se couchait jamais sur ses états. Cela est bien plus vrai encore de l'empire spirituel dont le centre est dans le vieux palais construit place d'Espagne pour la Congrégation de la Propagande par le Bernin et Borromini sous le pontificat d'Urbain VIII.

Fondée par Grégoire XV en 1622, la Congrégation « De Propaganda Fide », c'est-à-dire pour la diffusion de la foi catholique, a depuis lors une mission bien déterminée qui est d'organiser et de diriger des missions pour prêcher l'Evangile et la doctrine catholique aux infidèles, de nommer et de gouverner les prêtres chargés de ce ministère et de traiter et exécuter tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin.

A ce point de vue, sont considérés comme pays infidèles, tous ceux où la hiérarchie catholique n'est pas constituée en évêchés et en provinces ecclésiastiques. Dans tous ces pays, c'est la Congrégation de la Propagande qui exerce l'autorité appartenant ailleurs aux autres congrégations romaines et de ces pays, il en est même en Europe. Les pays scandinaves, par exemple, où les catholiques ne sont qu'une petite minorité ne sont pas divisés en diocèses comme la Belgique, la France ou la Suisse mais en vicariats apostoliques dirigés par des évêques titulaires comme la Chine ou le Congo.

C'est ainsi que le Cardinal Van Rossum, dans ses derniers jours, a accompli en Europe des actes relevant de sa charge dep réfet de la Propagande. C'est en cette qualité qu'il est allé à Copenhague présider le premier Congrès eucharistique des catholiques des pays scandinaves. C'est en cette qualité aussi que revenu en Hollande, son pays natal où il aimait à passer chaque année quelques semaines, il a conféré la consécration épiscopale à un missionnaire hollandais de la Congrégation de Scheut, Mgr Joosten récemment nommé vicaire apostolique en Chine. Cette cérémonie eut lieu dimanche dernier à Sparrendael et la nuit du lundi au mardi le cardinal, qui avait 78 ans et était gravement atteint du diabète depuis plusieurs années, mourait dans une clinique de Maestricht où il avait été conduit le lundi soir.

La brusque disparition du Cardinal Van Rossum prive de son chef l'un des départements les plus importants du gouvernement central de l'Eglise. C'est au Pape qu'il appartient de mettre fin à cette vacance en confiant la charge de préfet soit à un des cardinaux faisant déjà partie du Sacré Collège, soit à un prélat qui serait élevé à la pourpre lors d'un prochain consistoire dont on va reparler plus que jamais puisque le nombre des chapeaux vacants s'élève maintenant à dix-sept.

En attendant, la Congrégation de la Propagande sera dirigée par son secrétaire Mgr Charles Salotti, archevêque titulaire de Philippopolis, prélat très actif et très disert qui n'occupe ce poste important que depuis deux ans.

Le cardinal Van Rossum était également président de la Commission pontificale pour les études bibliques et le choix de son successeur offrira aussi un grand intérêt pour le monde des sciences religieuses.

Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

Une parade de 180.000 Casques d'Acier à Berlin

Pour la première fois depuis 1914, le grand champ de manœuvres de Tempelhof à Berlin, où Guillaume II passait ses troupes en revue, a été dimanche le théâtre d'une manifestation militaire impressionnante.

Les bataillons de Stahlhelm, rangés en masses profondes, en face des bâtiments du port d'aviation de Berlin, drapeaux claquant au vent, musiques militaires jouant sans arrêt les vieilles marches prussiennes, et le chant du « Stahlhelm » ont été passés en revue par leurs chefs et par le vieux feld-maréchal von Mackensen. Ils ont ensuite défilé devant le chancelier du Reich, von Papen, le général von Schleicher, les principaux membres du gouvernement, le kronprinz et ses frères et une vingtaine d'anciens princes régnants allemands.

Le « Stahlhelm » avait voulu donner une démonstration de sa force et de la discipline de ses troupes : il y a incontestablement réussi.

Des couronnes ont été déposées à Potsdam, au pied des monuments de Frédéric II, Frédéric-Guillaume Ier, Guillaume Ier, Frédéric III et Bismarck, aux tombeaux de l'impératrice Augusta, femme de Guillaume II et au monument en l'honneur du 1er régiment de la garde prussienne.

D'autre part, l'Association des officiers allemands a envoyé aux officiers des Casques d'acier un télégramme de sympathie dans lequel on lit notamment :

« Puissions-nous en ce jour où le gouvernement s'apprête à dégager la souveraineté militaire de l'Allemagne, des liens indignes du Traité de Versailles, voir l'esprit militaire, symbolisé par les Casques d'acier, unir notre peuple. »

Le groupement de la noblesse allemande a envoyé ses vœux de sympathie aux Casques d'acier.

« Ce ne sont pas nos ennemis, est-il dit dans ce message, mais notre propre peuple qui décidera s'il est prêt à forger un glaive et à le jeter dans la balance pour conquérir la liberté. Puisse le Stahlhelm parvenir à affermir cette volonté. »

Un public très nombreux s'était donné rendez-vous au Tempelhof.

Fait curieux, dans l'ensemble, beaucoup plus de femmes que d'hommes : l'uniforme, fût-il moins brillant que jadis, continue à exercer sur l'élément féminin de ce pays une fascination irrésistible. Il y a là de vieilles grand'mères à cheveux blancs, et des mamans qui ont amené tout leur petit monde. Il y a là aussi la jeune dactylographe venue directement du bureau avec sa mallette de travail. Sur son salaire elle n'a pas hésité à prélever les 12 francs que lui coûte sa place. Les spectateurs ne regrettent pas, d'ailleurs, leur dépense, car ils savent qu'ils en auront pour leur argent.

Le défilé a duré trois heures et s'est terminé par des feux d'artifice et une retraite aux flambeaux.

Sur une carte postale de propagande, le Casque d'Acier a reproduit à son usage la formule de Gambetta : « N'en parlez jamais, pensez-y toujours ». Pour tous ceux qui savent entendre, le Casque d'Acier a déjà beaucoup parlé aujourd'hui et il parlera encore davantage demain.

Le gouvernement du Reich semble avoir compris qu'il serait fâcheux pour lui d'afficher, devant l'opinion étrangère, un contact trop intime avec la famille Hohenzollern et les autres princes allemands.

L'ex-kronprinz ne s'est pas rencontré pendant la cérémonie avec les membres du gouvernement. Il est resté avec ses frères aux tribunes d'où il a vu évoluer et défiler les Casques d'acier ; mais, comme il vient de le dire dans une interview publiée par le «Lokal-Anzeiger », ces manifestations du Stahlhelm lui rappellent le temps où, en présence de Guillaume II,

il défilait sur le Tempelhoferfeld à la tête de son régiment de hussards de la mort.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Une nuée d'abeilles s'abat sur un quartier de Nice

Le quartier Magnan, à Nice, a été le théâtre d'un fait assez curieux et quelque peu désagréable. Une nuée d'abeilles s'abattit soudain sur les passants, pénétrant dans les magasins, les cafés et prodiguant les piqûres. Des chevaux de fiacre, atteints par le terrible dard, prirent le mors aux dents.

Sur la plage, les baigneurs échappèrent à l'attaque des bestioles en plongeant rapidement. L'invasion dura environ un quart d'heure.

Probablement satisfaites, les abeilles disparurent.

Plusieurs victimes ayant déposé une plainte, le commissaire a ouvert une enquête afin de connaître l'apiculteur maladroit et responsable.

Un village en insurrection pour un porc saisi

Au village de Hueneja (Espagne), des incidents assez graves ont eu lieu parce que le juge avait fait saisir un porc. Les habitants sont venus protester bruyamment devant les domiciles du maire, de son secrétaire, du juge et du secrétaire de ce dernier. Ils ont lancé des pierres contre leurs fenêtres et les ont obligés à s'enfuir par les toits. Quelques coups de feu ont été tirés. Pendant ce temps, un second groupe d'habitants surveillait les entrées du village pour empêcher que personne n'aille chercher la garde civile. Puis la démission du maire et des conseillers a été exigée.

La foule a alors hissé le drapeau rouge au balcon de la mairie. Il y a eu plusieurs personnes blessées, entre autre le secrétaire du juge qui s'était jeté par une fenêtre pendant sa fuite. La population est restée très surexcitée malgré l'arrivée de la garde civile.

Foudroyé en voulant allumer son cigare

Un ouvrier, Camille Briclot, 34 ans, à Themay (France), qui voulait allumer son cigare à un fil électrique à haute tension et était grimpé sur un pylône, à sept mètres de hauteur, a été foudroyé.

Le général aux cent femmes assassiné

On mande de Shanghaï au « Daily Mail » que le général Tchan-Tchu-Chang, le dernier des grands seigneurs de la guerre, vient d'être victime d'un acte de vengeance. Un jeune Chinois a tué le général d'un coup de revolver à Tsi-Nan-Fou, au moment où il montait dans le train qui devait le conduire à Pékin. Le secrétaire qui l'accompagnait a été également tué. Le meurtrier, arrêté, a déclaré qu'il avait voulu venger la mort de son oncle, dont l'exécution avait été ordonnée par le général, il y a cinq ans.

Le général qui vient de mourir avait longtemps dominé toute la région qui s'étend entre Shanghaï et Pékin. Bien qu'il fût un ancien coolie, il vivait dans un luxe princier, possédant de nombreux palais et un harem de plus de cent femmes, qui le suivait dans tous ses déplacements, protégé par un train blindé.

NOUVELLES SUISSES

L'assemblée générale de la Presse suisse

A l'occasion de l'assemblée générale de l'Association de la presse suisse a eu lieu samedi soir, dans les locaux de la Foire d'échantillons, un banquet comprenant environ 500 couverts, sous la direction de M. E. Strub, de Bâle.

Des discours ont été prononcés par le président honoraire, M. Meyer, conseiller fédéral, M. Ludwig, président du Conseil d'Etat, qui a parlé au nom des autorités du demi-canton de Bâle-Ville, et M. Brodbeck, au nom de l'industrie, du commerce et des artisans bâlois.

Dmanche a eu lieu une excursion dans les Vosges, comprenant la visite du Hartmannsweilerkopf, sommité qui, pendant la grande guerre, a joué un rôle tout spécial.

Le général en retraite d'Arnau de Pouydragui qui avait justement combattu dans ce secteur, a donné d'intéressants détails sur les différents combats.

M. Paul Bourquin, de La Chaux-de-Fonds, a parlé au nom de l'Association de la presse suisse.

Après une excursion au Grand ballon d'Alsace, un banquet a eu lieu au Grand hôtel Neuer Markstein, sous la présidence de M. F. Kluger, de Bâle, président de la Société de la presse de la Suisse du nord-ouest. Le président a remercié pour l'hospitalité de la presse française et alsacienne.

Le président de la Grande commission du tourisme a fait l'historique des bonnes relations entre les cantons suisses et l'Alsace et il a expliqué les derniers développements du tourisme dans les Vosges.

M. Pauchard, rédacteur en chef, de Fribourg, a répondu, puis M. Don Alberti, de Bellinzone, a parlé en italien. Son discours fut vivement applaudi.

Par des paroles de sympathie, le président de l'Association de la presse de l'Est, M. Leducq, de Reims, a relevé que malgré des divergences linguistiques et politiques, la presse suisse présente une unité absolument parfaite.

Au nom du gouvernement français, le préfet du Département du Haut-Rhin, M. Laban, a souhaité la bienvenue aux journalistes suisses et il a prononcé un discours en faveur de la réconciliation des peuples et de la paix.

L'auto contre le tram

M. Siegfried Egger, de Marly-le-Grand (Fribourg), rentrait à son domicile à motocyclette. M. Egger était au bénéfice d'un permis de conduire provisoire. Arrivé sur la place de la Gare, M. Egger eut la malencontreuse idée de couper la place pour gagner du temps. Il dut pour cela dépasser une voiture de tramway, montant à Pérolles. Il se trouva subitement en face d'une autre voiture de tram, descendant à la gare celle-là, et qui croisait la première voiture. Le choc fut terrible. Gravement atteint, M. Egger expirait au moment d'arriver à l'hôpital.

Une faute du wattmann, M. Cotting, est absolument écartée. Seul M. Egger est responsable de l'accident.

La montagne en mouvement

La municipalité de Linthal vient de prendre de nouveaux renseignements sur place sur le mouvement de la montagne au Kilchenstock. Sur plusieurs points, la vitesse de translation des masses de terre en mouvement a augmenté considérablement, de sorte que le danger d'un éboulement partiel est plus grand que jamais.

Son réchaud ayant explosé...

A Genève, Mme Marie-Louise Corbaz, 68 ans, préparait samedi soir son repas lorsque tout à coup le réchaud à alcool fit explosion. Attirés par les cris de la malheureuse entourée de flammes, des voisins se portèrent aussitôt à son secours. Grièvement brûlée sur tout le corps Mme Corbaz fut transportée à l'hôpital cantonal où elle vient de succomber après d'atroces souffrances.

En plongeant...

Un élève de l'Institution agricole et professionnelle de Serix près Oron, le jeune Georges Besson, 16 ans, prenant un bain dans la Broye, en faisant un plongeon, est tombé sur la tête de telle façon qu'il a été conduit à l'Hôpital avec une fracture de la colonne vertébrale.

Condamné, il trouve sa peine trop faible!

Après deux heures et demie de délibérations, le jury s'occupant de l'affaire du meurtre de M. Gyr, directeur du Waldhaus Dolder, à Zurich, a déclaré les frères Kœpfer coupables de l'assassinat et, en ce qui concerne Hermann, de vol qualifié pour un montant de 22,300 à 25.600 francs ; en ce qui concerne Otto, de cambriolage d'un montant d'environ 30,000 francs.

Otto Kœpfer déclara qu'il trouvait sa peine trop faible ; il estime qu'il lui aurait fallu six ou sept ans de réclusion.

La cour condamne Hermann Kœpfer conformément à la proposition du procureur, et Otto Kœpfer, à quatre ans de réclusion, avec expulsion à vie, ceci en tenant compte du fait qu'ils devront encore subir des condamnations dans plusieurs cantons.

LA ROUTE TRAGIQUE

Deux graves accidents de la circulation se sont produits samedi matin aux abords de l'un des ponts de Bâle.

Peu avant midi, un cycliste venant du viaduc s'engageait dans la Bachlettenstrasse, lorsque survint, roulant en sens inverse, une motocyclette. Avec une extrême violence, les deux véhicules entrèrent en collision. Projeté sur le sol, le cycliste fut grièvement blessé et dut être transporté d'urgence à l'Hôpital. Son état inspire de vives inquiétudes.

Tandis que les témoins discutaient, arriva soudain un gros camion. Le véhicule tenait régulièrement sa droite quand, tout à coup, il obliqua, on ne sait pourquoi, sur la gauche, monta sur le trottoir et fonça dans les rangs des curieux.

Des cris d'effroi retentirent. Des ambulances arrivèrent, qui transportèrent à l'hôpital les blessés, soit quatre hommes une femme et un enfant, le petit Beck, âgé de cinq ans, qui mourut pendant le transport et dont le père comptait également parmi les victimes. Celles-ci sont toutes dans un état très grave.

* * *

Sur la route d'Anet à Sugiez (Neuchâtel), à travers le Seeland, un cycliste, nommé Scheidegg, ouvrier agricole, demeurant et travaillant à Chules, se dirigeait vers Anet, lorsqu'il fut près d'être rejoint par l'auto de M. Lanz, avocat, à Mulhouse, lequel donna à plusieurs reprises l'avertissement qu'il allait dépasser.

Malheureusement, le cycliste dut probablement mettre ces appels au compte d'une autre automobile, qu'il venait de croiser, et il passa brusquement de la droite au milieu de la chaussée.

M. Lanz ne put alors éviter la collision, et le cycliste, happé par l'auto, qui eut l'avant défoncé, fut projeté contre le talus.

Tandis que sa femme soignait le malheureux, l'automobiliste alla chercher du secours à Anet, d'où il revint avec le gendarme et un médecin, mais le cycliste, grièvement blessé, avait succombé quand ils arrivèrent sur place.

LA RÉGION

Glissade mortelle au Vanil-Noir

La nouvelle est arrivée à Château-d'Oex qu'un jeune homme dont on ignore le nom, s'est tué, dimanche, au Vanil Noir. M. Henchoz, assesseur, représentant le juge de paix, est parti, accompagné de M. le Dr Gilliard, pour procéder aux constations légales.

La victime est un nommé Ernest Kaspar, ouvrier menuisier à Winterthour, âgé de 28 ans, en séjour de vacances au Pays d'Enhaut. Il était parti dimanche matin en compagnie d'un camarade et d'une jeune fille pour aller cueillir des fleurs alpestres. Il s'aventura dans une pente très raide, presque abrupte, et très glissante, aux « Rochers du Paray », dans la région du Vanil Noir. A la suite d'une glissade, il perdit l'équilibre et fit une chute d'environ 70 mètres, pour s'abîmer, la tête la première, sur le pierrier sous-jacent. Le malheureux eut le crâne fracassé et fut tué sur le coup.

Son corps a été ramené à Château-d'Oex. La justice de paix a procédé à l'enquête.

NOUVELLES LOCALES

Les noces d'or du sacristain de St-Maurice

M. Pierre-Marie Dutarte nous prie de remercier toutes les personnes qui ont bien voulu souscrire une petite pièce d'argent à l'occasion de ses noces d'or de sacristain.

Il offrira ses prières pour le bien de leurs familles.

Nous avons encore reçu les sommes suivantes :

Liste précédente	321.—
Anonyme	2.—
Famille B.	10.—
Maman et mon mari	5.—
Mlles B.	2.—
Famille L. D.	3.—
Total fr.	343.—

La souscription est close.

Le car postal Sembrancher-Fionnay verse près du pont de Merdanson

Par suite de la rupture du volant, vraisemblablement due à un défaut de construction ou à une paille métallique — le car postal faisant le service No 489 Sembrancher - Le Chable -Lourtier - Fionnay, montant de Sembrancher, conduit par M. Jean Lugon, a versé, dimanche, entre 16 heures 30 et 17 heures, à Planchamp, endroit dangereux sur la rive droite de la Dranse qu'il domine.

L'accident s'est produit près du pont de Merdanson, au-dessous du Châble. La direction ayant défailli, l'autocar a roulé au bas du talus soutenant la route, du côté de la Dranse, où il aurait pu tomber, ce qui heureusement ne s'est pas produit.

Des six personnes qui s'y trouvaient, deux sont indemnes ; quatre sont blessées, parmi lesquelles un Anglais, qui a une fracture des côtes.

Le chauffeur, M. Jean Lugon, 28 ans, chauffeur sérieux et éprouvé, à qui aucune faute ne peut être imputée, souffre de multiples contusions, ne mettant pas sa vie en danger. Sa mère a également été blessée.

Il résulte de l'examen médical qu'aucun blessé n'est gravement atteint, à moins de complications internes imprévues.

Leur convalescence ne sera donc pas longue.

Une enquête a été ouverte sur les causes de l'accident.

* * *

On nous écrit encore à ce sujet :

Les huit occupants, dont un touriste anglais, le plus malmené, la mère du chauffeur Jean Lugon, M. Denis Farquet, entrepreneur des routes de Levron et de Verbier, M. Borhini, contremaître, ainsi que trois jeunes gens de Verségères, n'échappèrent à la mort que par miracle, car la voiture lancée à toute allure dans le taillis, tourna sur elle-même et retomba sur ses roues. Le chauffeur, un as du volant, abstinent total, a deux grandes plaies à la tête ; il a été, ainsi que l'Anglais et M. Borghini, conduit à l'Infirmerie de Martigny. Les autres occupants s'en tirent avec quelques blessures et contusions sans gravité apparente. Quant à la voiture, elle gît au bord de la rivière dans laquelle elle n'eût pas manqué de se jeter si elle avait fait quelques mètres de plus. L'accident s'est produit au lieu dit « Derrière les Plans-Champs » à 20 min. en aval du Châble.

Un motocycliste se tue

Une collision mortelle s'est produite samedi soir, vers les 21 h. 30, sur la route cantonale, près de Sierre ; M. Alphonse Martin, venant en vélo de Noës, où il possède un pré, qu'il était allé arroser, fut happé par une motocyclette, conduite par M. H. Tichelli, ferblantier, à Sion. Sur le siège arrière de la moto, se trouvait M. Jos. Schmid, tailleur, à Sierre.

Les occupants de la moto furent projetés sur la chaussée, tandis que la machine alla échouer quelques mètres plus loin, dans une vigne.

Relevé avec une double fracture du crâne, M. Henri Tichelli expira peu après. Par contre, son compagnon M. Schmid n'était que légèrement contusionné à la mâchoire inférieure. Quant au cycliste, il ne porte que des blessures superficielles. Après avoir reçu des soins du Dr Meinrad de Werra, médecin, à Sierre, les deux blessés ont pu regagner leur domicile.

Les causes de l'accident ne sont pas nettement établies.

Tichelli, âgé de 28 ans, était père de famille. Il laisse une femme et deux enfant dans la désolation, à qui va la sympathie générale.

La Fête centrale des Etudiants Suisses

On nous écrit :

C'est le Tessin qui recevra cette année les Etudiants Suisses. Le Comité d'organisation de la fête centrale a mis tout en œuvre pour qu'à Locarno les membres des sections académiques et gymnasiales de notre société passent sur les bords d'un lac enchanteur quelques journées de franche joie et de travail fécond. Il faut que du Valais, membres honoraires et actifs se rendent nombreux dans la riante cité tessinoise. Dans le but de diminuer les frais d'un long voyage et d'intensifier la participation, il semble indiqué d'organiser un billet collectif Brigue-Locarno et retour qui reviendrait à 10 fr. 35 pour les membres actifs de la Société. Les membres honoraires qui voudraient se joindre aux jeunes bénéficieraient d'une réduction du 20 % sur le tarif ordinaire quel que soit leur nombre. Le départ aura lieu le 12 septembre à 11 h. 15 de Brigue.

M. Louis Allet, avocat, à Sion, ancien C. C. a été chargé de recueillir les noms des participants qui voudront bien s'inscrire avant le 8 septembre.

Le Comité.

L'ascension de la Dent Blanche par l'arête nord

On nous écrit :

Plusieurs journaux nous ont apporté la nouvelle que deux jeunes alpinistes allemands, Franz Singer et Karl Schneider, de Munich, venaient d'accomplir une prouesse de premier ordre : l'ascension de la Dent Blanche par la paroi nord, **chose qui n'avait jamais encore été faite.**

Cette dernière affirmation est inexacte et exige une rectification. L'arête nord de la Dent Blanche a été faite pour la première fois et en un jour le 20 juillet 1928, par le guide Joseph Georges, dit le Skieur, et son frère Antoine, de la Forclaz (Evolène), accompagnant deux touristes anglais, soit M. et Mme Richards.

Voici, à ce sujet, un extrait de la relation qu'a faite de cette fameuse ascension, M. Richards lui-même. (Extrait du journal du Guide).

« M. et Mme I. A. Richards, avec Joseph Georges, le Skieur, et son frère Antoine, ont quitté Bricola, à une heure du matin et suivi la route ordinaire jusqu'au Col du Grand Cornier. Il faisait très froid. D'un pas ferme, le guide nous a conduits vers les dalles, où commence la véritable ascension par la paroi nord. Là, nous échangeons nos souliers contre des espadrilles. A cet endroit, le rocher est friable et recouvert de verglas. Nous suivons le bord du grand toit à droite jusqu'à un plan incliné vers la gauche, d'où l'on peut atteindre le pied d'une cheminée qui se trouve dans la partie raide des grandes dalles. Joseph Georges attaque successivement deux routes qui se révèlent impraticables. Ce qui occasionne une grimpée et une descente de quelques centaines de pieds de rocher de la plus grande difficulté. Il ne restait plus qu'un passage qui d'en bas paraissait impossible. L'habileté et l'énergie du guide vinrent à bout de ces difficultés. Il fixe son piolet dans une anfractuosité de rocher, se hisse et enfin debout sur la pointe du piolet, il parvient à saisir une prise invisible d'en bas. Nous gravissons ensuite des parois très raides qui nous mènent au soleil, puis au sommet. C'était le 20 juillet 1928, à 5 h. 30 de l'après-midi. La paroi nord de la Dent Blanche venait d'être faite pour la première fois. »

Le guide Joseph Georges, dont il est parlé plus haut et qui est attaché à l'Hôtel du Mont Collon, à Arolla, a été appelé, au printemps dernier, à diriger une expédition d'explorateurs belges, au Congo. Récemment, il écrivait à son frère Antoine, qu'il avait conduit sa caravane jusqu'à 7000 mètres d'altitude. L'expédition est composée de 12 explorateurs belges et de 200 porteurs indigènes.

X.

Le service funèbre à la cabane Schönbuhl

On retrouve des lambeaux de vêtements

La section de Sion du Club alpin, a eu la touchante pensée de faire célébrer une messe funèbre en l'honneur des trois dernières victimes du Cervin.

Plus de 40 clubistes s'étaient rendus la veille déjà à la cabane de Schönbuhl où ils passèrent la nuit.

C'était une sorte de veillée funèbre.

La messe fut célébrée sur un emplacement approprié, exactement face à l'arête Zmutt où les pauvres jeunes gens trouvèrent une mort si tragique. L'Officiant était le R. P. Paul-Marie, accouru de Romont. Il fut également le prédicateur très apprécié aux idées profondes et touchantes.

Deux émouvants discours : de M. André de Rivaz, président du groupe de Sion et de M. Jean Coquoz, président du Monte Rosa, spécialement invité à la cérémonie.

A la suite d'un pieux pélerinage le long du fameux couloir, on retrouva des restes d'habit dont une paire de chaussettes et le chapeau de M. Michel de Kalbermatten, souvenirs plus qu'attendrissants pour les malheureuses familles.

Un incendie à Conthey

On nous écrit :

Samedi vers les 2 heures de l'après-midi, un incendie que l'on attribue à un court-circuit éclata dans la partie supérieure de la maison de M. Baptiste Torrent, pépiniériste.

La flamme eût tôt fait de gagner toute la toiture ainsi que la grange attenante.

Le corps des sapeurs-pompiers fut rapidement sur place. Cependant, comme les hydrants se trouvaient à deux cents m. de la maison en feu, il fallut utiliser des courses endommagées pour installer une première et une deuxième ligne d'eau.

De cette façon la lutte ne s'engagea pas avec le succès habituel. Néanmoins, les dégâts ne sont pas fort heureusement très considérables et la partie inférieure du bâtiment est encore habitable.

Les dommages sont couverts par la « Neuchâteloise ».

Un homme décapité par le train à St-Triphon

Le 1er train du matin, qui arrive à St-Maurice vers les 6 h. 20, a décapité à une centaine de mètres de la gare de St-Triphon, un homme dont l'identité a été vite établie.

Il s'agit d'un nommé Maurice Graf, 56 ans, célibataire, qui se trouvait en pension chez son frère, à St-Triphon.

Le malheureux, qui était neurasthénique, a dû être tué comme nous le disons, par le premier train du matin.

Après l'Epreuve du Rhône

On nous écrit :

Le Comité d'organisation de cette épreuve a reçu de nombreuses lettres de marcheurs de Zurich, Romont, Genève, Lausanne, etc. Toutes remercient vivement le Valais du bel accueil réservé les 20 et 21 août et expriment le désir de voir cette compétition renouvelée. Il est vrai qu'il faut féliciter avant tout le Département de Justice et Police de l'intérêt

La Conférence de Stresa

La promulgation du décret-loi en Allemagne

Les collisions et les incendies en Valais

qu'il a pris à suivre cette épreuve et des facilités accordées par le beau travail des gendarmes valaisans qui ont contribué largement au succès de la marche. Les marcheurs qui ont abandonné remercient sincèrement la Maison Claivaz, de Martigny, qui durant tout le parcours les a très obligeamment transportés, ils remercient également le service médical des excellents soins reçus.

Devant tant d'enthousiasme de la population valaisanne il est plus que probable que cette épreuve sera organisée à nouveau l'année prochaine mais avec un kilométrage réduit et une date mieux appropriée.

Merci encore à tous ceux qui pour l'honneur du Valais ont travaillé à la réussite complète de cette belle « Epreuve du Rhône. »

Linder prendra part pour la dernière fois à une épreuve de marche en participant le 10 et 11 septembre à l'épreuve du Tour du Léman. On note 50 participants à cette épreuve.

Le crime de Kalpetran

Les lecteurs du « Nouvelliste » quotidien ont eu connaissance dimanche matin, de l'horrible crime dont la paisible et charmante vallée de St-Nicolas a été le théâtre.

Jusqu'ici, aucun fait nouveau.

Samedi, avant que le crime ne fut connu, l'Autrichien, plus exactement le Tyrolien, sur lequel pèsent des soupçons, a traversé Sion et réclamé le passeport qu'il avait laissé entre les mains du gendarme Pfammater à Stalden. Naturellement, on ne put le lui remettre, mais on ne retint pas l'individu.

Peu après, le signalement était donné à tous les postes du Valais.

Dans la région de St-Maurice et sur le pont du Rhône, les gendarmes valaisans et vaudois firent une garde pendant une grande partie de la nuit surveillant tous les passagers à pied et tous les véhicules.

Si le Tyrolien, n'est pas l'auteur du meurtre, il aurait tout intérêt à se présenter à la justice. Reste à savoir s'il connaît l'accusation qui pèse sur lui ou s'il n'a pas des motifs, autres que le crime, pour fuir les Tribunaux ou simplement le service des étrangers.

C'est un homme de 25 à 26 ans, très grand et très brun avec des yeux très brillants. Il habitait Insbruck.

Mais est-ce lui ? Plusieurs personnes ont été interrogées, mais aucune arrestation n'a pu être opérée. La gendarmerie sans abandonner celle du Tyrolien, suivrait d'autres pistes.

L'émotion de Mlle Ibershoff, la sœur cadette, en apprenant le crime, fut telle qu'elle tomba évanouie et qu'elle dut être transportée dans le chalet d'un paysan pour recevoir des soins.

GYMNASTIQUE

On nous écrit :

La journée cantonale valaisanne des jeux nationaux est fixée au 18 septembre courant à Charrat.

C'est la section de gymnastique l'«Helvétia » qui a bien voulu se charger de l'organisation de cette manifestation.

Elle fera son possible pour procurer à ses hôtes d'un jour le maximum de confort et d'agréments.

Les comités d'organisation sont constitués et ont déjà commencé à déployer leur activité.

Ce sera un très grand honneur pour la population de Charrat de recevoir dans son sein la belle phalange des gymnastes aux nationaux, elle fera en sorte que chacun en rapporte le meilleur souvenir.

L'emplacement de fête a été bien choisi et sera de nature à donner satisfaction tant aux gymnastes qu'aux spectateurs qui voudront bien réserver le 18 septembre pour venir à Charrat les applaudir.

Les listes d'inscriptions ont été envoyées et le comité d'organisation compte sur la participation d'environ 100 gymnastes valaisans et une vingtaine d'invités des autres cantons confédérés.

M.

Un bâtiment agricole en feu

On nous écrit :

Dans la nuit de dimanche à lundi, un incendie dont on ignore encore les causes a complètement détruit un bâtiment agricole situé entre Sion et Châteauneuf, au sud de la voie ferrée. Le ferme se trouvant isolée, les secours furent lents à venir de sorte que presque toutes les provisions ont été détruites ; les dégâts sont purement matériels.

Collisions

Dimanche matin, peu après 9 heures, une très forte collision s'est produite devant le poste de gendarmerie cantonale de St-Maurice entre une auto, plaque valaisanne No 8359 H, appartenant à M. Paul Emonet, de Martigny et celle de M. Bruttin, médecin, à Renens, plaque vaudoise No 7972 L.

L'accident se borne à des dégâts matériels. L'auto de M. Emonet a deux vitres cassées et une partie du côté droit enfoncée, tandis que l'auto de M. Bruttin n'a que des dégâts au pare-choc et au phare gauche.

Par un hasard assez curieux, la collision s'est produite entre deux cousins.

* * *

Dimanche soir, un peu avant 22 heures, M. Jean Broccard, aviateur, domicilié à Martigny-Ville rentrait à bicyclette de Saxon. Entre cette localité et Charrat, il descendit de la machine, au vu de la circulation intense, motos, autos, etc. Soudain il fut renversé par une moto venant en sens inverse, pilotée par M. Ançay, de Fully, lequel fut projeté à une certaine distance. Des passants s'empressèrent autour des deux blessés qui gisaient au bord de la route. Le Dr Charles Broccard, de Martigny, frère du blessé, fut immédiatement sur les lieux. Il conduisit les deux malheureux à l'hôpital de Martigny. L'état d'Ançay inspire les plus vives inquiétudes tandis que M. Broccard se tirera d'affaires avec une jambe cassée et de larges blessures au visage.

* * *

Du fait du Congrès de la jeunesse radicale du Valais tenait à Vétroz dimanche, la circulation dans cette localité était intense. La camionnette de la Maison Imsand, à Sion, renversa le petit Papilloud, âgé de 10 ans. Il n'y a aucune issue fatale à redouter, quoique les blessures soient assez graves.

* * *

A Vernayaz, à 7 heures du soir dimanche également, un motocycliste genevois a été renversé par une automobile inconnue. Il a été transporté en piteux état à l'hôpital de Martigny. On ignore son nom.

Un enfant brûlé vif

Vendredi soir, à Neubrucke, près de Stalden, un garçonnet de 9 ans, du nom de Schyderig, a été grièvement brûlé par une lampe à pétrole et est décédé dimanche soir de ses blessures.

Collège de Sion

L'ouverture de l'année scolaire 1932-33 est fixée au lundi 12 septembre.

Le recteur recevra les inscriptions, au Collège, de 9 heures à midi.

Les nouveaux élèves doivent présenter le livret scolaire, l'extrait de naissance, un certificat de bonne conduite et une déclaration médicale.

Une nouvelle fédération dans le district de Sierre

On nous écrit :

Les délégués des jeunesses catholiques organisées du district de Sierre ont tenu une première réunion vendredi soir 2 courant à l'hôtel de Granges-gare. Les sections suivantes y étaient représentées : Sierre, Chalais, Grône, Lens-Chermignon et St-Léonard.

Conformément au vœu émis par S. E. Monseigneur l'Evêque du Diocèse dans sa lettre pastorale, la création d'une Fédération de district fut décidée. Le comité de la section de Sierre est chargé d'élaborer les statuts qui seront soumis à la Ire réunion générale. Celle-ci aura lieu à St-Léonard le 25 courant et coïncidera avec le baptême du drapeau de la section locale. Les jeunes catholiques du district voudront bien réserver ce dimanche. Une cordiale invitation est faite à tous les Jicéistes valaisans. Nous y reviendrons.

T.

Pourquoi soutenir la Fondation « Pour la Vieillesse » ?

1. Pour imiter l'exemple de nos confédérés qui, dans d'autres cantons, obtiennent de si réjouissants résultats.

2. Afin que le subside fédéral soit plus élevé, ce qui arrivera seulement si notre collecte rapporte davantage que celle des années précédentes.

3. Pour témoigner notre intérêt charitable aux vieillards qui ont tant à souffrir de la pauvreté, surtout en hiver.

4. Parce qu'ils sont nos frères dans le Christ qui a dit : « Tout ce que vous faites au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'aurez fait. »

5. Parce qu'en accomplissant cette œuvre de charité, nous nous assurons les bénédictions de Dieu : « Donnez et il vous sera donné ».

Le Comité de la Fondation « Pour la Vieillesse ».

Notre Service télégraphique et téléphonique

La Conférence de Stresa

STRESA, 5 septembre. (Ag.) — La conférence de Stresa pour la restauration économique et financière de l'Europe centrale et orientale s'est ouverte lundi après-midi avec la participation de quinze nations européennes sous la présidence de M. Bonnet, président de la délégation française, député et ancien ministre. Dans son discours d'ouverture, M. Bonnet n'a pas présenté à la conférence un plan conçu d'avance ; il a recommandé aux délégués des méthodes de travail objectives les invitant à élaborer un plan de redressement économique et financier qui se dégage de leur libres délibérations. M. Bonnet a montré la nécessité de passer des œuvres stériles aux résolutions fermes. L'aboutissement de la conférence de Stresa doit être le même que celui de la Conférence d'Ottawa pour la réussite de la Conférence mondiale dont la réunion est proche.

On aborda ensuite la question du programme de la conférence et celle de la création d'un secrétariat. Un secrétariat provisoire a été constitué de représentants de quatre grandes puissances : la France, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne. Le délégué italien, M. Vita-Finzi,a été désigné comme secrétaire provisoire. Toutes les délégations logent à l'hôtel Regina-Palace, où les discussions ont lieu et où des locaux ont été réservés à la presse. D'autre part, il est probable que la Lethonie prendra part aux travaux Comme on le sait, la tâche de la conférence est définie dans l'annexe IV du traité de Lausanne qui prévoit la constitution d'un comité chargé de soumettre à la Commission d'étude pour l'Union européenne des propositions en vue de la restauration économique et financière de l'Europe centrale et orientale. Cet annexe relève en outre la nécessité de vaincre les difficultés entre les Etats de cette partie de l'Europe. Dans les milieux de la Conférence on assure que les Etats agricoles de l'Europe centrale sous la conduite de la Pologne présenteront un programme spécial.

Le choix de Stresa comme lieu de réunion provient de diverses raisons tant politiques que climatériques. Ce choix relève du fait que l'Italie, à la conférence de Lausanne, ne joua pas un rôle aussi en évidence que celui de la France, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. Ce choix constitue donc pour l'Italie une certaine satisfaction. En ce qui concerne les raisons climatériques, le choix de Stresa est dû au fait que cette cité comme toutes celles situées sur le bord du Lac Majeur jouit d'un climat très doux en automne.

PIETONS...

Ne stationnez pas sur la chaussée (la route appartient à la circulation. Il y a place ailleurs pour vos jeux et vos entretiens).

Le décret-loi

BERLIN, 5 septembre. (C. N. B.) — Le décret-loi gouvernemental qui est publié ce lundi soir, après avoir été signé par le président Hindenbourg, est destiné à ranimer la vie économique. Il se divise en quatre chapitres :

1. Mesures propres à soulager l'économie.
2. Mesures de politique sociale.
3. Mesures concernant la politique de crédit.
4. Mesures de politique financière.

Le deuxième décret-loi sera promulgué par le gouvernement du Reich et non par le Chef de l'Etat. Il ne concerne que la réglementation des tarifs et est en même temps une ordonnance d'application servant à faire exécuter les mesures comprises dans le premier décret-loi.

La rentrée des Parlements

LONDRES, 5 septembre. (Havas). — M. MacDonald est rentré aujour'dhui de ses vacances qu'il passa en Ecosse. On pense généralement que le premier ministre auquel revient la décision en la matière, convoquera la Chambre des Communes et la Chambre des lords pour le 18 octobre au lieu du 27 du même mois.

BERLIN, 5 septembre. (Wolff). — M. Goerhing, président du Reichstag aurait l'intention, assure-t-on, de convoquer le Reichstag pour le lundi 12 septembre. D'autre part, le président de l'assemblée parlementaire escompte qu'il sera reçu samedi matin par le président du Reich. Quant à la situation politique elle est encore absolument obscure.

Les pourparlers entre le centre et les nationaux socialistes seront repris ces prochains jours.

Le Congrès universitaire

GENEVE, 5 septembre. (Ag.) — Aujourd'hui s'est ouvert au B. I. T. le 9me Congrès de la Fédération universitaire internationale pour la S. d. N. 18 pays y sont représentés.

Le directeur du « Journal de Genève » a souhaité la bienvenue aux congressistes au nom des autorités genevoises. Les travaux du Congrès dureront quatre jours.

Radio-Programme du 6 septembre

Radio Suisse-Romande (403 m.)

12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo. 17 h. Pour Madame. 17 h. 30 Concert relayé du restaurant Hungaria de Montreux. 18 h. Gramo. 19 h. Ma discothèque. 19 h. 30 Le dessin animé. 20 h. Concert populaire. 21 h. Récital de chant. 21 h. 45 Dernières nouvelles. 22 h. Soirée populaire de la Bohème du Sud relayée par Radio-Prague.

P. HUGON - La „Winterthur"
Martigny-Croix - Toutes assurances

Conférence des chefs de l'Instruction de la Suisse romande

On nous écrit :

Comme on le sait, les Directeurs de l'Instruction publique des cantons romands se réunissent annuellement pour étudier les questions se rapportant à l'enseignement et ayant un caractère général. Cette année, c'est le Valais qui a l'honneur de recevoir les Chefs de ces Départements. C'est M. le conseiller d'Etat Perret, de Lausanne, qui présidera la séance qui se tiendra le 7 courant, à la Salle Supersaxo, (maison de Lavallaz à Sion). Le soir la Ville de Sion recevra ces hôtes à l'Hôtel de la Planta. Le lendemain ils visiteront successivement Châteauneuf, la Cave coopérative de Leytron, les ruines et les remparts de Saillon, le château de la Bâtiaz. L'Etat du Valais leur offrira un banquet à la Fouly, la très sympathique station de la vallée de Ferret, et nos hôtes s'en retourneront par Champex-Martigny.

BAGNES. — Fin de saison. — Corr. — Malgré le temps splendide qui décuple les charmes de la montagne, les hôtes de nos chalets et pensions nous quittent les uns après les autres. Les services postaux se simplifient. Les hôteliers peuvent prendre un peu plus de repos. Il est vrai que la «haute saison» ne dura pas longtemps à cause des pluies de juillet et de la crise mondiale. Fionnay et le Châble, malgré l'excellente réputation de leurs établissements, ont particulièrement été affectés. Verbier avec ses nombreux chalets à louer et ses quatre pensions est en train de se développer. Quand la route sera achevée, il est probable que la station gagnera encore car elle est idéale pour les amateurs de calme, de promenades peu fatigantes et très agréables, tandis que Fionnay est plutôt recherché comme centre d'excursions et d'ascensions bien qu'il se prête aussi comme station de repos et cure d'air.

L'éternelle imprudence

WINTERTHUR, 5 septembre. (Ag.) — En voulant dépasser une autre machine sur la route de Winterthur à Frauenfeld, non loin de la gare de Wiesendangen, l'automobile occupée par la famille Rossel de Bienne a fait un tête-à-queue et a été complétement démolie. Mme Rossel fut si grièvement blessée, qu'elle n'a pas tardé à succomber à l'hôpital. Une de ses filles a de graves blessures au visage.

Les Zones

BERNE, 5 septembre. (Ag.) — L'ambassadeur de France a remis au Conseil fédéral une note de son gouvernement, dans laquelle ce dernier déclare qu'il mettra à exécution le verdict de la Cour de la Haye dans l'affaire des zones.

LES SPORTS

FOOTBALL
Le Championnat Suisse

Résultats assez bizarres que ceux enregistrés hier en Ligue Nationale, qu'on en juge : Young-Boys bat Servette 6 à 0 ; Lugano bat Carouge 4 à 1 ; Urania bat Bienne 3 à 0 ; Bâle bat Chaux-de-Fonds 3 à 2; Lausanne bat Blue-Stars 2 à 1 ; Grasshoppers bat Young-Fellows 3 à 2 ; Concordia bat Zurich 3 à 0 ; Aarau et Nordstern 1 à 1.

En **Première Ligue,** Racing bat Boujean 4 à 3 ; Cantonal bat Montreux 3 à 1 ; Olten bat Soleure 2 à 1 ; Granges bat Berne 3 à 1.

En troisième ligue : Martigny I bat Olympia I 6 à 3 ; Viège I et Monthey II 1 à 1.

En **quatrième Ligue :** Sion II bat St-Maurice I 2 à 0 ; Sierre II bat Chalais I 3 à 1 ; Granges I bat Martigny II 5 à 0.

En **cinquième ligue :** Monthey III bat Montreux III 2 à 1 ; Vernayaz bat Vionnaz 5 à 2.

La Coupe Suisse

Les trois clubs de notre canton ont victorieusement franchi le cap du second tour ; voici les résultats : Monthey bat Jonction 5 à 1 ; Sion bat Le Parc 3 à 0 et Sierre bat Fleurier 5 à 4.

Sierre I bat Fleurier I. 5 à 4

Match assez agréable joué hier à Sierre ; au cours de la première mi-temps, les Neuchâtelois paraissent mieux organisés et sont supérieurs ; le contraire se produit après le repos, et les courageux Sierrois enlèvent à la dernière minute, une victoire méritée.

Sierre II bat Chalais. 3 à 1

Précédant le match de Coupe suisse, celui-ci fut également chaudement disputé, et ce n'est guère que la malchance qui a obligé les Chalaisards à s'incliner, non sans une très belle défense, rendue d'autant plus ardue que le centre-demi manquait, exclu du terrain par l'arbitre.

Sion II bat St-Maurice. 2 à 0

De nombreux spectateurs s'étaient donné rendez-vous dimanche sur le terrain du F. C. St-Maurice afin d'assister au premier match de championnat de la saison mettant aux prises le team local et Sion II.

L'équipe agaunoise a dû s'incliner devant son adversaire, sur le résultat de 2 à 0, acquis déjà à la mi-temps. Ce résultat ne correspond pas à la réalité, car, à notre avis, St-Maurice méritait au moins le match nul.

La partie fut constamment rapide, attaques et contre-attaques se succédèrent à toute allure sans que la pluie qui tombait par moments, parvint à modérer l'entrain des joueurs.

Nous ne voulons faire aucun commentaire spécial sur le jeu fourni par l'équipe locale. Nous retiendrons cependant Chabloz et Barman. Ces deux joueurs firent pour leur équipe un travail considérable. Ils nous firent assister à des phases de jeu intéressantes. Quant à Bagaini, remplaçant Joris III, il fut loin d'être à la hauteur de sa tâche. Son manque de cohésion avec ses co-équipiers se fit trop rudement sentir.

On doit reconnaître que le team local comprend de bons éléments et nous ne doutons pas que cette équipe, légèrement remaniée, se comportera très bien dans le championnat qui vient de s'ouvrir.

L'arbitrage de M. Mignot, de Prilly, ne trouva pas toujours la faveur des joueurs et du public. Il ne réprima pas assez le jeu dur.

L. M.

†

Les familles **SAUDAN. REITPISCHLER,** les parents et les familles alliées, très touchés de la sympathie qui leur a été témoignée dans leur grand deuil, remercient sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.

Virgo du curé Sch. Hürsch

La Maison Géroudet à Sion

vous donnera entière satisfaction lors de vos achats de complets chemises, chapeaux, etc.

BUT de promenade bien choisi

Visitez les remarquables Gorges du Trièges, avec cascades et grottes, près de la **gare du Trétien** (Salvan). Forte réduction sur la ligne Martigny-Châtelard. **Billet du dimanche valable pour le retour,** etc. Restaurant et tea-room avec musique à l'Hôtel Dent-du-Midi, à Trétien.

Vve Gross & Fils, propriétaires.

Combustibles

Pour vos achats, adressez-vous chez

H. & L. PIOTA

Martigny-Bourg

Téléphone 228.

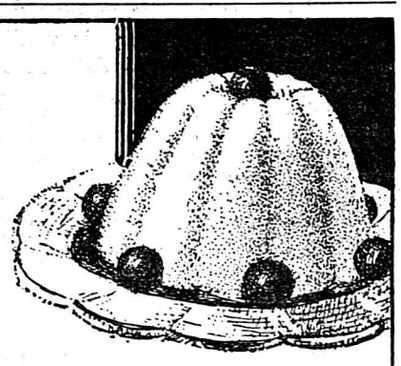

Cela plaît

aux grandes personnes comme dessert et aux enfants comme repas complet. Mode d'emploi sur chaque paquet. Un paquet de pouding Salamandre suffit pour six personnes. Plusieurs variétés: vanille, chocolat, café, amandes, citron et framboises. Ces poudings, servis avec du sirop framboises « Wander », sont fort appréciés.

Poudings Salamandre

Dr A. WANDER S. A., BERNE

ETUDE
AVOCAT et NOTAIRE

CH. EXQUIS

Avenue du Midi - Sion

(Maison Gilliard) *Tél. 4.41*

Hôtel à louer

La Société Immobilière des Alpes S. I. D. A., S. A., à St-Maurice, offre à louer

l'Hôtel des Alpes de St-Maurice et ses dépendances

Cet immeuble sera remis à neuf et installé de façon moderne et confortable.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Oscar Avanthey, gérant, à St-Maurice, ou à M. Louis Kuhn, directeur, à Martigny-Ville, jusqu'au 10 septembre 1932 au plus tard.

Les MEILLEURS COUTEAUX sont marqués (La Main couronnée) OPINEL N'en acceptez jamais d'autres

En vente partout

Représentant général :

René Boch

St-Gingolph

Maison F. PORCELLANA

Représentant et dépositaire de la PARQUETERIE D'AIGLE

MARTIGNY, Téléphone 1.14

Le plus grand assortiment au prix les plus avantageux.

Lames sapin pour planchers. Lambris à baguettes pour plafond. Plancher brut rainé et crêté. Lattage. Carrelets. Gorges. Cordons. Liteaux à plaf., etc. Parquets simpl. et de luxe

Banque Tissières fils & Cie

Martigny

Prêts hypothécaires

et sous toutes formes, aux conditions **les plus avantageuses.**

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

Scierie Moderne

Samuel MISCHLER & Fils

MONTHEY — Tél. 208

BOIS DE MENUISERIE
Plateaux - Planches - Feuilles
BOIS DE CONSTRUCTION
Charpentes - Carrelets - Lattes - Liteaux
Planchers bruts
Bois à brûler - Sciage à façon - Prix modérés

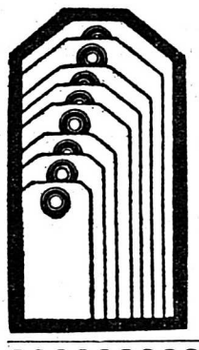

Etiquettes volantes

avec impression

Imprimerie Rhodanique
St-Maurice

Vous jouirez en toute **sécurité** de conditions excessivement favorables, si vous placez vos fonds auprès du

Crédit Valaisan, Sion

Banque Coopérative

Les comptes sont soumis au

Contrôle fiduciaire

(Art. 29 des statuts)

Riddes et environs

En cas de deuil, vous trouverez un grand choix de **couronnes mortuaires** en tous genres. **Inscription gratuite.**

Chapeaux de deuil pour dames, brassards crêpe et toutes fournitures.

Magasin Delaloye-Ribordy - Riddes

TRANSPORTS FUNÈBRES
A. MURITH S. A.
Pompes Funèbres Catholiques
GENÈVE 404-5
CERCEUILS - COURONNES MORTUAIRES
Dépôts dans le Valais :

SION:	Mme Vve MARIÉTHOD	Tél. 181
SIERRE:	VICARINI & CALOZ	Tél. 271
MONTANA:	R. MÉTRAILLER	Tél. 26
MONTHEY:	BARLATEY & GALETTI	Tél. 65
MARTIGNY:	A. MOULINET	Tél. 225
FULLY:	R. TARAMARCAZ	Tél. 32

Pension ALPINA

FINHAUT

Prix de pension Fr. 5.—

Jusqu'à fr. 500.- par mois

peuvent être gagnés par personnes actives (des deux sexes). Occupation permanente et agréable. Activité principale ou accessoire.

Offres Case postale Transit 443, Berne.

La Boucherie du Château

Monthey

expédie franco, contre remboursement, depuis 2 kg. ½

Salami extra et salametti	fr. 4.50 le kg.
Jambons secs	» 4.80 »
Saucissons fumés, secs, à manger crus,	» 3.70 »
Saucissons pur porc	» 3.50 »
Excellentes saucisses de ménage	» 1.70 »
Bouilli dep.	» 2.20 »
Rôti de bœuf	» 2.80 »
Graisse porc fondue, par bidons 10 kg.	» 1.60 »
Penne	» 1.60 »
Suif fondu	» 1.— »
Graisse de rognons	» 1.— »

Se recommande :

Ch. Duchoud.

Profitez !!!

Occasions

Pendules garanties

la pièce fr. 30.-

Bonnes montres

(réparations non retirées)

depuis fr. 8.-

Mathias VOGGENBERGER, Martigny

CESSATION DE CHASSE

A vendre un fusil Bayard calibre 12, quadruple verrou pour toutes poudres, bas prix.

S'adresser au Nouvelliste sous C. 52.

La

Boucherie Chevaline

Martigny Tél. 278

expédie demi-port payé

saucisse ménage

moitié porc

à fr. **1.20** le kg.

On cherche

apprenti-serrurier

appareilleur. Entrée de suite.

S'adresser au Nouvelliste sous H 54.

La meilleure source d'acquisition de

panne fraîche de porc	Fr. 1.50
lard gras fumé	„ 1.70
lard maigre fumé	„ 3.20

franco contre rembours.

Mornico Francesco - Bellinzona

Photo

Réparations d'appareils photographiques. Service rapide

A. Schnell Place St-François 6 **Lausanne**

PERDU

de Saxon à Sion, une **roue** d'auto métallique avec pneu Continental 895×150.

Prière de prévenir, contre récompense, C. Bruchey, laiterie, Saxon.

PERDU

chien courant

bruno, collier avec nom, Paul Contat. Prière d'aviser Paul Contat, à Monthey.

On demande de suite

DOMESTIQUE

achant traire, faucher et jardiner. Gage à convenir ou se présenter.

S'ad. à Mme Ully, Crébélley pr. Villeneuve. Tél. 48.30

BOVAIRON

de 12 à 15 ans, est demandé chez Amédée Menétrey, Le Mont sur Lausanne. Téléph. 30.137. 330 L

Dr Edouard Sierro

avenue du Midi

Sion

absent

A vendre une

laie portante

pour le 15 septembre.

S'adresser à M. Camille Udriot, Monthey.

Vous qui aimez pour votre bureau, votre commerce ou votre étude des imprimés de bon goût tout en étant modernes, une seule commande à l'

IMPRIMERIE RHODANIQUE ST-MAURICE

vous convaincra que ses ateliers sont à même de vous donner toute satisfaction

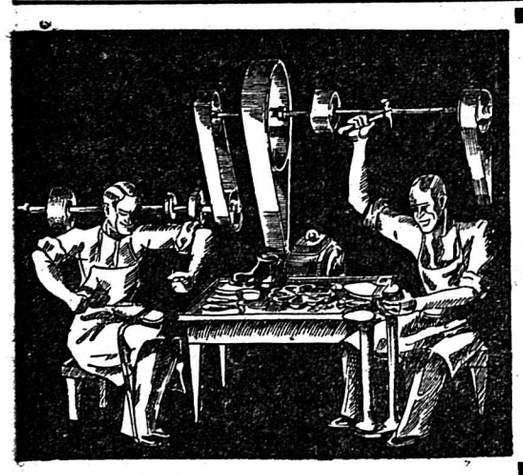

La réparation des chaussures est en tout premier lieu une question de confiance.

C'est à l'homme de métier expérimenté qu'il faut s'adresser pour choisir la qualité du cuir et le genre de fabrication : cloué, collé, cousu. Seule la réparation faite sur une forme, garanti un travail irréprochable. Une bonne qualité, pas trop chère, un travail honnête; voilà ce que l'on trouve, non pas chez le gâte-métier, mais bien

--- chez le Maître cordonnier ---

Se recommande :

Cordonnerie P. MORAND **Rue des Portes-Neuves** **Téléphone 554** **Sion**

22 FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

JARDINS SECRETS

Oui, grand-père est plus calme !... Il a l'air non pas content, mais paisible... Peut-être seulement résigné, et, du fait de sa maladie, hélas ! plus détaché des choses de la terre. Il accueille avec une bienveillance non dépourvue d'intérêt anxieux celui qui, dans quelques jours, sera son petit-fils; il me semble que ce dernier lui devient plus sympathique.

Tante Adine, conquise ou subjuguée, ne fait plus entendre nulle protestation. Didier et surtout Claire restent encore sur la défensive, mais ils sont si heureux de la prochaine réalisation de leurs vœux, qu'ils ne peuvent tout de même s'empêcher de le montrer.

Et puis, M. Darrigand fait tellement bien les choses.

La corbeille..., les bijoux, me demandez-vous ? Ah ! vous touchez à une question brûlante, car, à part ma bague de fiançailles et un pendentif — curieux travail indo-chinois — je n'ai rien voulu accepter... et je crois bien, de ce chef, avoir contrarié mon fiancé.

Mais bah !... la matière est tellement légère que je puis espérer me faire vite pardonner. D'ailleurs, mon doigt se pare à jamais du magnifique rubis que j'ai choisi, sans souci de la mode actuelle. La couleur brûlante, la couleur de sang de cette pierre m'a paru un symbole, elle est plus humaine que les autres et se rapproche davantage de la vie que cet invariable diamant carré consacré par l'usage.

J'ai, par ailleurs, un lot de vieux bijoux de famille que mon grand-père a voulu partager entre ma sœur et moi... Ils demeureront dans ma cassette : je n'aime pas les joyaux, ni ceux du passé ni ceux que pourrait m'offrir la munificence de Jean Darrigand auquel donc je me suis laissé aller à dire en refusant le collier de perles dont il voulait me faire don :

— Pourquoi immobiliser si inutilement une somme dont le revenu même pourrait soulager bien des misères ?

— Parce que cela me conviendrait ainsi, m'a-t-il répondu.

Puis, il a ajouté, l'air désenchanté :

— Mais, puisque ce qui me plaît n'a pas l'heur de vous plaire... Ma belle Rolande, laissez-vous donc gâter par celui qui souffre de ne vous apporter ni titre ni particule : par votre opposition, vous lui enlevez la douceur de vous offrir une compensation...

Ainsi donc, c'est pour cela.

Cetet pensée m'a rendue songeuse..., triste même et je n'aime pas à m'expliquer ce sentiment d'angoisse qui m'oppresse parfois.

Oui, Cécile, j'avais espéré autre chose. Certains regards de mon fiancé, quelques-unes de ses paroles, m'avaient fait croire, tout d'abord, que sa recherche était dictée par un autre mobile que le désir d'épouser une fille de grande race, de se créer de belles relations — il paraît s'en soucier si peu ! — de devenir le maître d'une demeure auprès de laquelle les rares castels du pays font piètre figure.

En un mot, Cécile, pourquoi le taire : je m'étais crue aimée !...

Forte de cette conviction, j'ai eu le courage de piétiner les préjugés, de contrarier grand-père, de négliger les avis de ma tante et l'opposition de ma sœur ; cette dernière obéissait, ai-je pensé, à sa délicatesse ombrageuse ; son bonheur étant en jeu, elle ne voulait pas que cette considération pèse sur ma décision.

Il y a maintenant des jours où je me demande, Cécile, si Claire et Didier n'avaient pas vu juste... Me serais-je illusionnée, telle une petite pensionnaire ?

Cependant, M. Darrigand ne me ménage pas les paroles admiratives... Il se met en frais pour me plaire ; il veut, certes, assurer sa conquête..., tout au moins ne pas la compromettre... Je crois que je le mortifierais beaucoup si je lui rendais sa parole... Alors, vraisemblablement, c'est moi qui suis trop exigeante. Prête à donner beaucoup, je voudrais la réciprocité... Je rêve d'une union absolue... J'aspire à une de ces fortes tendresses, à la fois passionnées et fidèles, qui sont le partage de quelques rares élus. Vous vous en souvenez, en pension, j'étais navrée lorsque je ne détenais pas les meilleures notes... Vous cherchiez à me consoler. Déjà calme et philosophe, vous me taquiniez même. Je vous criais :

— Puisqu'il y a une place de première, pourquoi ne serait-elle pas pour moi ? En tout — même et heureusement dans le service de Dieu — je veux ainsi le plus !

En dépit de mes luttes contre moi-même, trop fidèle à mon programme, je rêve encore le mieux.

— Insensée, songez-vous, et si c'est sur de telles bases qu'elle pense édifier son bonheur !

Ma chère, j'ai la prétention extraordinaire d'atteindre mon but ! Aucun effort, aucun sacrifice ne me coûtera pour conquérir le cœur de celui que j'aime et l'amener à partager mes convictions. Si le vieux proverbe : « Ce que femme veut, Dieu le veut », n'est pas parole mensongère, j'y parviendrai.

Somme toute, ce programme, je l'accepte courageusement... même dans l'inquiétude... même dans la souffrance.. Je préfère aimer ! Pour arriver à me faire aimer, n'est-ce pas une force ?

Parce que je voulais éprouver ce sentiment, j'ai repoussé tout ce qui était médiocre et j'ai choisi Jean Darrigand.

A la première déception, gémir et me plaindre serait une lâcheté, répétez-le moi bien.

A suivre.